



ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE LIONS CLUB DM 103 auprès de GRAS SAVOYE 2021.2022
DOCUMENT NON-CONTRACTUEL établi par Pascal LOUBEYRE 06.60.49.07.13.

Nature des Contrats	Objet de la Garantie		Commentaires
<p>Responsabilité Civile des organisateurs</p> <p>Contrats Lions Club DM 103</p>	<p>Le contrat d'assurance souscrit auprès de GRAS SAVOYE couvre la responsabilité civile en qualité d'organisateur de tout évènement et manifestation regroupant moins de 1.500 participants par jour</p> <p>Les dommages aux biens confiés lors d'un évènement sont assurés à concurrence de 100.000 € avec une valeur unitaire maximale de 5.000 € par objet.</p> <p>Au-delà de 1.500 participants, obligation de contacter GRAS SAVOYE.</p> <p>Garantie la responsabilité personnelle des officiels dans l'exercice de leurs fonctions.</p>	<p>ACQUIS avec les cotisations Lions</p> <p>Début juillet Attestation d'assurance nominative envoyée par GRAS SAVOYE à chaque Club</p>	<p>EXCLUSIONS</p> <ul style="list-style-type: none">- Manifestation à caractère politique, syndical ou religieux.- Manifestation sur la voie publique sans autorisation préfectorale ou municipale.- Manifestation comportant la pratique des sports suivants : Bobsleigh, Skeleton, Luge de compétition, Hockey sur glace, Plongée sous-marine, Spéléologie, Saut à ski, Varappe, Alpinisme, Boxe, Catch et tous sports de combat sauf le Judo, Polo à cheval, Sports aériens.- Manifestations comportant tout type d'engins aériens y compris le modélisme ainsi que toutes installations ou matériels de navigation aérienne.- Manifestations avec des véhicules terrestres à moteur (VTM) y compris en véhicule d'accompagnement.- Manifestations nautiques, sauf sorties organisées par l'assuré en mer ou rivière sur des chalutiers ou bateaux de plaisance à l'exclusion de la responsabilité des propriétaires des embarcations.
<p>Protection juridique</p> <p>Assistance juridique vis à vis des tiers</p>	<p>Sous réserve de l'examen du dossier et d'un accord de prise en charge par L'EQUITE, il y a une assistance juridique pour les conflits « amiables » et une assistance financière pour les procédures juridiques avec une prise en charge des frais devant les juridictions compétentes tant pour l'exercice que la défense de vos droits.</p>	<p>ACQUIS Avec les cotisations Lions</p>	<p>Ne couvre pas les litiges entre LIONS</p> <p>Une assistance téléphonique existe au 01.58.38.65.66 en rappelant le numéro de contrat : AC 484 268.</p>
<p>Individuel accident</p>	<p>Une garantie de base existe en cas de décès et invalidité permanente totale suite à un accident pour les membres du Lions et les bénévoles non-Lions de l'organisation, ainsi qu'une assistance pour l'étranger pour les membres du lions.</p>	<p>ACQUIS Avec les cotisations Lions</p>	<p>Ne couvre pas les participants à une manifestation.</p>
<p>Assurances Complémentaires Temporaires</p>	<p>Il y a une possibilité de souscrire sur demande des garanties complémentaires pour les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Annulation d'évènement.- Dommages aux biens confiés pour ayant une valeur unitaire de plus de 5.000 € et une valeur d'ensemble supérieure à 100.000 €.- Garantie complémentaire pour les dommages aux biens confiés (incendie, vol, intempéries).- Assurance individuelle pour tous les participants.	<p>NON ACQUIS Souscription à faire auprès du Courtier</p>	<p>Contactez le siège de Gras Savoye minimum 45 jours avant et aucune garantie ne sera accordée à moins de 15 jours avant le début de la manifestation.</p> <p>Pour plus d'informations ou demandes de garanties contacter Gras Savoye : Mail : lions.club@grassavoye.com – Tél + 33 (0) 1 41 43 62 73</p>